

TOURNEE DE VELAUCH DANS AUCH le 13 OCTOBRE 2017

IDENTIFICATION DE POSSIBILITES D'AMENAGEMENTS VELO

Rue Irénée David : double-sens cyclistes, (=signalés par bande tracé en pointillé et petit vélos en début et fin de rue).

Carrefour rue I David, rue du 11 Nov, rue E Sue et Rue Augusta : dangereux, voies non-tracés.

Rue J de la Fontaine : Présence d'un panneau « piéton » indiquant l'ancienne voie ferré et également un trottoir. Transformer un des deux en bande /piste cyclable ? Cela créerait le problème de la sortie de cette bande pour revenir sur la voie de circulation => danger. Mieux : bandes cyclables en pointillé sur les cotés de la voie.

Quartier Boubée : bandes cyclables à pointillées (pas forcément une priorité mais facile à faire et intéressant pour rendre visible le vélo)

Rue Augusta/carrefour vers le Mouzon : présence de sas-vélo : prévoir une bande cyclable pour faciliter l'accès au sas sur un feu où il y a fréquemment une file de voiture à remonter.

Rue Augusta jusqu'au carrefour route de Tarbes : bandes cyclables à pointillés

Carrefour Avenue des Pyrenées/ stade du Broca : sas-vélo + cédez le passage pour vélo en allant tout droit sur la voie du côté du stade.

Carrefour avenue de Pyrenées/bvd S Carnot/rue de Metz : sas-vélos

Feu rue de Metz/rue d'Etigny : cédez le passage vélo à la montée.

Rue Boissy d'Anglas, deuxième partie en montant : bande cyclable en pointillé.

Carrefour Tapis Vert/rue V Hugo : cédez le passage au feu et notamment à la sortie rue tapis vert (au moins pour que les vélos puissent faire leur arrêt en sommet de côte et avoir un redémarrage facilité)

Rue V Hugo : bande cyclable à pointillés en montant (sans doute pas la place pour faire 2 sens) ; déplacer peut-être la ligne médiane ?

Allée Baylac : faire un double-sens cyclable.

Rue au milieu du Foirail (prolongement rue Bazillac): double sens cyclable (accès centre des impôts).

Rue Roquelaure, entre les deux feux : bandes cyclables.

Rue Roquelaure : les cédez le passage sont « délicats », c'est traité comme un rond point sans en être, une confusion des usagers a été constatés.

Quai Lissagaray : double-sens cyclable avec bandes pointillés.

Question générale des rues limitées à 30 km/h en pente : les recommandations officielles sur les rues à 30 km/h sont de ne pas prévoir de pistes ou bandes car le différentiel de vitesse voiture/vélo est faible. C'est effectivement lorsque la limitation de vitesse à 30 est bien respectée par les voitures (ce qui n'est généralement le cas que si un aménagement particulier sur le type de revêtement au sol ou la largeur de chaussée sont faits). Par contre, dans tous les cas, pour les rues en pente, si les vélos peuvent très bien se mélanger aux voitures dans le sens de descente, le différentiel de vitesse reste important dans le sens montée. Il semble donc utile de prévoir des bandes cyclables dans le sens de la montée.